



01 MAI > 04 MAI
2025

19^e ÉDITION TOUR JUNIOR de MARTINIQUE



ROBERT - VERT PRÉ 01/05

RIVIÈRE PILOTE - AJOUPA BOUILLON 02/05

MARIN - CABET 03/05

CABET - FOND SAINT DENIS (CLM) 03/05

ROBERT - ROBERT 04/05



INFORMATIONS GÉNÉRALES

Ce dossier concentre toutes les informations pratiques pour l'organisation de la 19ème édition du TOUR CYCLISTE JUNIOR DE MARTINIQUE nous vous remercions d'en prendre connaissance avec attention.

UN TOUR CYCLISTE JUNIOR DE MARTINIQUE Eco responsable

Notre territoire de la MARTINIQUE est l'un des plus beaux et naturels de France. En tant que MARTINIQUAIS, nous sommes fiers et attachés à notre terre et notre patrimoine. C'est pourquoi l'équipe organisatrice du Tour Cycliste Junior de la MARTINIQUE, en parfaite harmonie avec nos villes étape, déploie des efforts particuliers pour préserver nos sites et nos routes.

Comme le suggère la publicité, un geste suivi d'un autre est bénéfique pour notre planète. Nous sollicitons votre aide, Directeurs Sportifs et coureurs, pour contribuer à la préservation de la nature par de petits gestes citoyens.

Ainsi, nous vous prions instamment de ne pas jeter papier, plastique ou bidon sur les routes mais plutôt de les conserver dans vos poches jusqu'à pouvoir les déposer dans une poubelle après l'arrivée. Veuillez remettre ces déchets à vos directeurs sportifs ou à la moto fraîcheur.

Le Tour Cycliste Junior de MARTINIQUE s'efforce depuis plusieurs années de réduire son empreinte écologique sur l'environnement à travers diverses initiatives :

- La réduction progressive de l'utilisation du papier au profit de l'envoi de fichiers informatiques.
- La diminution graduelle du nombre de véhicules et la promotion des moyens de transport alternatifs.
- L'instauration d'une limitation de vitesse à 70 km/h sur l'intégralité du parcours du Tour.

Nous vous exprimons notre profonde gratitude pour votre précieuse collaboration en faveur d'un Département plus propre, plus citoyen et plus solidaire.

Que cette compétition soit une réussite pour tous les participants !



19ème TOUR CYCLISTE JUNIOR DE MARTINIQUE

L'édito

La Martinique détient un patrimoine d'une grande diversité et d'une grande richesse. C'est dans ce cadre magnifique que les équipes invitées et locales s'apprêteront à participer au 19ème Tour cycliste junior de la Martinique. Cette compétition cycliste de renom pour les coureurs U19 est très appréciée par les équipes de la Caraïbe, de l'île voisine ainsi que par les locaux, tant en raison de son positionnement idéal dans le calendrier du comité que de la qualité du travail accompli depuis 2005.

Le parcours emprunté par le peloton a été soigneusement tracé afin d'offrir un spectacle des plus grandioses. Bien que ce soient les coureurs qui créent le scénario de l'épreuve, les itinéraires du Tour Cycliste Junior de la Martinique 2025 sont conçus pour permettre à chacun de s'exprimer : les rouleurs, baroudeurs, grimpeurs et sprinteurs auront tous leur mot à dire au cours des cinq jours de course. L'épreuve se déroulera du 1er au 04 mai 2025.

Le travail des bénévoles, l'engagement des partenaires institutionnels (La Préfecture, DRAJES et Villes étapes), ainsi que le soutien des partenaires privés font du Tour Cycliste Junior de la Martinique l'un des moments forts pour les coureurs U19 Antillo-Guyanais chaque année.

Cette célébration sportive attire un public nombreux tout au long des routes. La présence médiatique, qui relaie quotidiennement les actualités de la course, renforce l'impact populaire de l'épreuve année après année.

Cependant, c'est bien l'aspect sportif qui prédomine finalement et les noms inscrits au palmarès valorisent chaque année davantage le travail du comité d'organisation (Jeunesse Cycliste 231).

Les bénévoles ont consacré une année entière à préparer cette 19ème édition, et les coureurs vont la sublimer par leurs exploits.

Nous souhaitons que tous, acteurs et spectateurs, prennent un maximum de plaisir lors de cette 19ème édition, au nom du sport.

Nous vous remercions tous.

Christopher BELLEMARE
Le président - organisateur Jeunesse Cycliste 231





PROGRAMME DES OPERATIONS PRELIMINAIRES

Mercredi 30 avril 2025

18h00 Accueil du Collège des arbitres
Lieu : Villa Corsicana Pointe-Savane, 97231 Le Robert

18h15 Ouverture de la permanence sportive

- Remise du livret technique
- Vérification des licences par le Collège des Arbitres
- Retrait des dossards et plaques
- Equipement des véhicules officiels et des directeurs sportifs : accréditation, radio-tour etc.

18h30 Clôture et confirmation par les directeurs sportifs de la liste des partants
Affichage de la liste

18h45 Accueil des Personnalités d'honneurs, Partenaires Institutionnels & Partenaires Economiques

19h00 Ouverture de la cérémonie par le Président

- Présentation du parcours, des maillots de leader, des équipes et du Jury des officiels
- Intervention Partenaires Institutionnels, Economiques et Personnalités d'honneur
- Réunion des directeurs sportifs avec le Directeur de l'épreuve et le jury des Arbitres
- Réception de bienvenue aux invités
- Présentation du Président d'honneur
- Présentation des maillots 21h00 Pot de Clôture

Jeudi 1er mai 2025

11h30 Arrivée de la course

12h00 Restauration à la Cantine scolaire de Mansarde

12h30 Accueil des Personnalités d'honneurs, Partenaires Institutionnels & Partenaires économiques.

13h00 Ouverture de la Cérémonie de Remise des Prix



19ème Édition TOUR CYCLISTE JUNIOR DE MARTINIQUE

Règlement particulier de l'épreuve

Course par étapes à courir individuellement ou par équipe

Article 01 : ORGANISATION

L'épreuve TOUR CYCLISTE JUNIOR DE MARTINIQUE est organisée par la Jeunesse Cycliste 231 sous les règlements de la FFC. Elle se dispute du 1er au 4 Mai 2025.

Article 02 : TYPE D'EPREUVE

L'épreuve est réservée aux athlètes des catégories Hommes U19 ET U17 2ème année. Elle est inscrite au calendrier du CRCM de Martinique Junior, en classe Hommes U19 2.14.

Article 03 : DISPOSITION FINANCIERES

Engagement individuel d'un montant de 40,00€ (quarante euros) et de 60,00€ (soixante euros) pour les clubs non organisateurs d'épreuve pendant la saison 2024, à régler le Mercredi 23 Avril 2025 au plus tard 16h00 délais de rigueur. Pas d'engagement formel par téléphone ni de possibilité de participer qu'à une étape.

Article 04 : PARTICIPATION

Conformément à l'article 2.1.005 du règlement FFC, l'épreuve est ouverte aux équipes suivantes : clubs, sélections de la même région. Conformément à l'article 2.2.003 du règlement FFC, le nombre de coureurs par équipe est de 01 coureur minimum et de 06 maximum et 03 remplaçants.

Les clubs français (01 étrangers hors EEE titulaire d'une licence FFC au titre d'un club Français au maximum).

Conformément à l'article 2.2.007 du règlement FFC, l'organisateur peut autoriser les équipes inscrites à augmenter le nombre de coureurs de leur équipe à 07 au maximum si le 7ème coureur est un U17 deuxième année.

Les ententes pourront se faire entre trois (3) clubs maximum du même comité. Les coureurs doivent porter un maillot neutre identique sur lequel pourra figurer la publicité de leur sponsor habituel. L'accord écrit du manager ou du président du club dont ils dépendent est obligatoire. Un club déjà engagé ne pourra pas faire d'entente.

Aucun club étranger invité ne pourra souscrire de contrats de sponsoring avec les entreprises ou sociétés locales.

Article 05 : PERMANENCE

La permanence de départ se tiendra le Mercredi 30 Avril 2025 à partir de 17h00 à la villa CORSICANA à Pointe Savane au ROBERT.

La confirmation des partants et le retrait des dossards par les responsables d'équipes se fait à cette même permanence. La réunion des directeurs sportifs, organisée suivant l'article 1.2.087 du règlement UCI en présence des membres du collège des Arbitres, est fixée à 18h45 au même endroit.

Article 06 : ASSISTANCE TECHNIQUE NEUTRE

Le service d'assistance technique est assuré par le club organisateur « JC231 » avec une voiture de dépannage.

Article 07 : EMARGEMENT ET CONTROLE DU MATERIEL

- Chaque coureur et directeur sportif est tenu de signer la feuille d'émargement avant le départ de chaque étape.
- Une présentation des équipes au public se fera au moment de la signature. Toutes les équipes ont l'obligation de s'y présenter à l'heure demandée.
- Les coureurs d'une même équipe doivent porter des maillots identiques. Exception est faite aux porteurs de maillots de leader.
- Le port du casque rigide, avec jugulaire attachée, est obligatoire pendant toute la durée de l'épreuve.
- Tout coureur éliminé ne peut en aucun cas continuer la course même officieusement, ni l'accompagner en quoi que ce soit.
- En aucun cas, un coureur engagé dans l'épreuve ne peut, quel que soit le motif de son abandon ou de son élimination, disputer pendant la durée de l'épreuve, une autre compétition (route, VTT). Des dérogations peuvent être accordées par le jury des arbitres de course, en accord avec l'organisateur.

Article 08 : INCIDENTS DE COURSE DANS LES DERNIERS KILOMETRES

Selon l'article du règlement FFC 2.6.027 et 2.6.028 en cas de chute, de crevaison ou d'incident mécanique dument constatés, dans les trois derniers kilomètres d'une étape en ligne, le ou les coureur(s) accidenté(s) est (sont) crédité(s) du temps du ou des coureur(s) en compagnie du ou desquels ils se trouvaient au moment de l'accident. Son ou leur classement sera celui du franchissement de la ligne d'arrivée.

Si à la suite d'une chute dans les trois derniers kilomètres, un coureur est dans l'impossibilité de franchir la ligne d'arrivée d'une étape en ligne, il sera classé à la dernière place de l'étape et crédité du temps du ou des coureurs (s) en compagnie du ou desquels il se trouvait au moment de l'accident.

Article 09 : ARRIVEE ET CHRONOMETRAGE

- Le jury des arbitres est responsable du déroulement de la course, selon la réglementation fédérale. Les décisions seront communiquées aux organisateurs qui les porteront à la connaissance des directeurs sportifs.
- L'arrivée sera pré signalée par des panneaux situés à 10km, 05km, 03km, et 01km de la ligne d'arrivée.
- Tous les temps enregistrés par les chronométreurs, sont arrondis à la seconde inférieure. Aux arrivées, tous les coureurs d'un peloton sont crédités du même temps.
- Les délais d'arrivée seront précisés lors de la réunion des directeurs sportifs par le président du collège des Arbitres (délai de 30%).
- Conformément à l'article 2.6.032 du règlement FFC, le collège des arbitres peut prolonger les délais d'arrivée après consultation de l'organisateur.

Article 10 : SERVICE MEDICAL

Conformément aux articles 1.2.066, 1.2.067, et 1.2.068 du règlement UCI, L'épreuve dispose d'un service médical assurant gratuitement les soins en course et, le cas échéant, le transfert vers un établissement hospitalier. En revanche, et comme prévu aux articles 1.1.006 et 1.1.022, les coureurs et accompagnateurs d'une équipe doivent être assurés pour tous les frais médicaux (également le rapatriement) dont ils pourraient bénéficier en dehors de la course.

Article 11 : COURREURS DISTANCES, ABANDONS, VEHICULE BALAI

Tout coureur distancé devra respecter le code de la route.

Tout coureur abandonnant la course se verra retirer ses dossards et sa plaque par le véhicule balai et devra monter à bord du véhicule avec son vélo.

Article 12 : RADIO TOUR

Les informations course sont émises sur la fréquence déterminée lors de la réunion des directeurs sportifs, Les voitures seront munies d'une radio C.B prêtée par le CRCM contre une caution de 100 euros pour recevoir les informations des arbitres.

Article 13 : RAVITAILLEMENT DES COURREURS S'EFFECTUE SELON DEUX PROCÉDÉS

Les ravitaillements à postes fixes sont effectués par le personnel d'accompagnement des équipes. Ils ont lieu uniquement dans les zones de contrôle délimitées par les banderoles ou panneaux officiels, sauf cas particuliers préalablement signalés. Ils auront lieu obligatoirement sur le côté droit de la chaussée.

Article 14 : ACCIDENTS & SECURITES

- Les routes restant libres à la circulation, le code de la route et le règlement FFC devront être respectés par tous, avec une attention particulière aux consignes de prudence vis à vis des autres véhicules, des coureurs, des spectateurs, et des organisateurs. Les véhicules ne sont pas assurés par l'organisation.
- Le dépannage se fait à l'arrêt et à droite de la chaussée.
- Les coureurs doivent emprunter sur l'ensemble du parcours la partie droite de la chaussée : Le non-respect de cette consigne peut mettre en cause uniquement le contrevenant.
- Le jet d'aliments, de musettes, de bidons etc. durant la compétition et sans précaution, est interdit. Le transport et le jet par les coureurs de récipients en verre en course est strictement interdit et sera puni.
- Les coureurs ne devront pas s'emparer de boissons et autres marchandises. Le vol de marchandises sera sanctionné par une forte amende correspondant au coût des denrées indûment emportées, qui sera directement déduit des prix et primes remportés par le fautif.
- Il est interdit aux coureurs de se faire pousser, tirer, de profiter du sillage d'un véhicule à moteur ou de s'y accrocher. Les fautes tombent automatiquement sous le coup des sanctions prévues à cet effet.

- Tout geste dangereux ou conduite dangereuse pour la sécurité des coureurs et des membres de la caravane est interdit.
- Le directeur sportif est responsable de l'exécution correcte de toutes ces dispositions et de leur stricte observation, de même que de l'arrivée ponctuelle des coureurs au départ.
- L'organisateur décline toute responsabilité en cas d'accidents survenant avec des tiers. Tout coureur victime d'un accident et transporté à l'hôpital, doit savoir que tous les frais inhérents à cet incident sont à sa seule charge et non à celle de l'organisateur.

Article 15 : RECLAMATIONS

- L'auteur d'une réclamation doit toujours prouver le bien-fondé de sa réclamation, et la personne contre laquelle cette réclamation est formulée, doit être invitée à présenter sa défense.
- Les réclamations ayant trait aux classements devront être formulées au plus tard 30 minutes après la communication officielle des résultats de l'étape.
- Tout participant à une course par étapes est tenu de prendre connaissance des règlements avant le départ. Le fait d'être engagé implique qu'il les connaît et qu'il en accepte les clauses.

Article 16 : ANTIDOPAGE

La réglementation antidopage de la FFC s'applique intégralement à la présente épreuve. Une salle sera réservée à cet effet à proximité de chaque arrivée d'étape. Conformément aux règlements FFC et aux lois concernant la lutte antidopage, par un médecin fédéral désigné à cet effet.

Article 17 : PROTOCOLE

La signature des coureurs se fera obligatoirement par équipe. Un coureur absent de l'équipe encourt une pénalité de 30,00 euros. Conformément à l'article 1.2.112 du règlement FFC, les coureurs suivants doivent se présenter, à l'issue de chaque étape : les 3 premiers de l'étape et les leaders des différents classements annexes. Les responsables de clubs doivent accompagner dès l'arrivée les coureurs devant satisfaire au protocole. Les coureurs se présentent au podium en tenue de course (cuissard et maillot), sans casquette, sans bandeau, sans lunettes.

Article 18 : REUNION D'AVANT COURSE

La réunion quotidienne d'avant course entre les directeurs sportifs et les arbitres est obligatoire. Cependant les chauffeurs et motards de la caravane pourront y assister (appréciation du président des arbitres). Toute absence d'un directeur technique à la réunion quotidienne d'avant course encourt une pénalité de 30 euros et il sera rétrogradé à la dernière place de la caravane des directeurs techniques. Cette réunion quotidienne d'avant course permettra au comité organisateur et aux arbitres de communiquer les informations pertinentes pour le bon déroulement de l'étape.



Article 19 : HEBERGEMENT

L'organisateur décline toute responsabilité en cas de dégradation subie sur les lieux d'hébergement et de restauration. Les équipes en sont les seules responsables et se verront facturer les dégâts occasionnés par leurs membres si cela venait à se produire.

Article 21 : PRESERVATION DE L'ENVIRONNEMENT

Rappel aux directeurs sportifs, suiveurs et coureurs : les déchets devront être jetés UNIQUEMENT dans une zone de déchet mise en place à l'arrivée de chaque étape.

Les coureurs et officiels sont tenus de maintenir la propreté des sites et itinéraires empruntés.

Article 22 : DROIT ET DEVOIRS DES COUREURS

- *La connaissance des règlements
- *La soumission aux formalités (contrôle de course contrôle médical, cérémonie protocolaire)
- *La prudence et le respect du code de la route fixée dans l'arrêté préfectoral
- *Une tenue correcte en toutes circonstances
- *Des propos décents, le respect de l'éthique sportive
- *Un comportement responsable et citoyen (ne rien jeter sur la voie publique)

Article 23 : PENALITE

Le barème de pénalités de la FFC est le seul applicable. Le collège des arbitres se réserve le droit de statuer sur certains points non prévus au règlement.

Un coureur ou dirigeant qui sera pris en défaut pour comportement antisportif, pour avoir commis une fraude ou un geste irrégulier, pour avoir une conduite déplacée en public, pour avoir injurié un arbitre, ou pour tout autre geste d'une importance similaire ne correspondant pas aux critères éthiques et sécuritaires du sport cycliste pourra être retiré de l'épreuve par le président du jury des arbitres. Une pénalité plus sévère, selon l'importance de l'infraction, pourra également être imposée par le Comité Régional. Chaque directeur sportif est responsable de ses coureurs et donc de leur comportement tout au long de cette épreuve.

Article 24 : MODIFICATIONS DE PROGRAMME

En cas de force majeure, l'organisation se réserve le droit de changer le programme de la course à la dernière minute, avec l'aval du collège des arbitres.

Article 25 : LANGUAGE DE L'EPREUVE

Le présent règlement a été rédigé en langue française qui fera foi en cas de difficulté d'interprétation de ses termes dans une autre langue. La langue de l'arbitrage sera le Français.



Article 27 : CLASSEMENTS

La préséance pour le port des différents maillots des classements généraux sera la suivante :

1) * MAILLOT JAUNE	CLASSEMENT GENERAL INDIVIDUEL AU TEMPS
2) * MAILLOT BLEU	CLASSEMENT AUX POINTS
3) * MAILLOT A POIS	CLASSEMENT MONTAGNE
4) * MAILLOT GRIS	CLASSEMENT U19 1ère ANNEE
5) * MAILLOT ROUGE	CLASSEMENT COMBINE
6) * MAILLOT BLANC	CLASSEMENT POINTS CHAUDS
7) * MAILLOT ROSE	CLASSEMENT COMBATIVITE
8) * MAILLOT VERT	CLASSEMENT MEILLEUR U17

Le coureur premier dans deux classements (ou plus) revêtira donc le MAILLOT défini par cette préséance et l'autre (ou les autres) MAILLOT(S) sera porté par son suivant immédiat dans ce 2ème classement et ainsi de suite.

En cas de cumul des maillots de leader pour un coureur à l'issue d'une étape, seront appliquées les dispositions suivantes :

- Au protocole, le leader réel de chaque classement recevra les maillots.
- Au départ de l'étape suivante, les maillots supplémentaires seront portés par le second au classement concerné, sauf si celui est déjà

porteur d'un maillot de leader, auquel cas, on fera appel au 3ème du classement etc.

- A l'arrivée de chaque étape, les coureurs devront se présenter obligatoirement au protocole.

L'absence à cette cérémonie protocolaire sera sanctionnée par une amende de la manière suivante :

- 1) 1ère absence : 77,00 €**
- 2) 2ème absence : 153,00 €**
- 3) 3ème absence : MISE HORS DE COURSE.**

LES MAILLOTS
LES MAILLOTS



01. CLASSEMENT GÉNÉRAL INDIVIDUEL AU TEMPS « ETABLISSEMENT MERINE »

Le classement général individuel au temps s'obtient par l'addition des temps enregistrés par les chronométreurs dans toutes les étapes, compte tenu des pénalisations éventuelles en temps, selon l'article 2.6.014 de UCI.

En cas d'égalité, les fractions de secondes enregistrées lors des étapes contre la montre (y compris le prologue) sont réincorporées pour départager les coureurs ex æquo.

Ce classement portera attribution d'un MAILLOT JAUNE « MERINE SARL »



02. CLASSEMENT AUX POINTS « VILLE DU ROBERT »

Un classement par pointss'obtient par l'addition des points attribués à l'arrivée de chaque étape.La cotation de points est celle mentionnée ci-dessous.

Étape en ligne,du 1er au 15ème : 25 – 20 – 16 – 14 – 12 – 10 – 09 – 08 – 07 – 06 – 05 – 04 – 03 – 02 – 01 points.

Demi-étapes, du 1er au 10ème : 10 – 09 – 08 – 07 – 06 – 05 – 04 – 03 – 02 – 01 points.

En cas d'égalité de points, les coureurs seront départagés par leur nombre de victoires d'étapes puis par le classement général individuel au temps.

Ce classement portera attribution d'un MAILLOT BLEU « VILLE DU ROBERT ».



03. CLASSEMENT MEILLEUR GRIMPEUR« MACK 2 »

Un classement général individuel du meilleur grimpeurs obtient par l'addition des points attribués au passage des sommets des cotes indiquées dans le parcours :

- Côtes de 2ème catégorie : 10 – 09– 08– 07– 06 – 05 – 04 aux 7 premiers coureurs classés au sommet.
- Côtes de 3ème catégorie : 05 – 04– 03 – 02– 01 aux 05 premiers coureurs classés au sommet.

En cas d'égalité au classement sera pris en compte le nombre de premières places au sommet des cotes de 2ème catégorie.

En cas de nouvelle égalité les premières places dans les côtes de 3ème catégorie départageront les coureurs et ainsi de suite.

S'il y a toujours égalité le classement général au temps servira à départager les coureurs.

Ce classement portera attribution d'un MAILLOT A POIS « MACK 2 »



04. CLASSEMENT COMBINE « SAPEURS POMPIERS DE MARTINIQUE »

Le classement combiné s'obtient par l'addition des places aux trois classements suivants :

- Individuel au Temps
- Points
- Meilleur Grimpeur

Le coureur totalisant le moins de points sera premier.

La place au classement général au temps départagera les éventuels ex æquo.

Ce classement portera attribution d'un MAILLOT ROUGE« SAPEURS POMPIERS DE MARTINIQUE »



05. CLASSEMENT POINT CHAUD « SOCIETE TRANSPORT REMORQUAGE MASSOUF/ KETT LOKATION »

Le classement s'obtient par l'addition des points aux 4 premiers de chaque sprint de point chaud selon le barème suivant : 05 03 02 01.

En cas d'égalité de points, les concurrents seront départagés par leur nombre de premières places puis de secondes places et ainsi de suite.

S'il y a toujours égalité le classement général au temps servira à départager les coureurs.

Ce classement portera attribution d'un MAILLOT BLANC « STRM/KETT LOKATION »



06. CLASSEMENT DE LA COMBATIVITE « AIR CARAIBES »

Le vainqueur de ce classement est le coureur qui reçoit les plus grands nombres de points attribués de la façon suivante :

- 05 – 03 – 02 – 01 points aux premiers classés des sprints des points chauds.
- 08 – 05 – 03 points aux premiers de l'étape.

Un classement journalier obtenu par additions des points sera établi.

En cas d'égalité de points, les coureurs seront départagés par leur place à l'étape.

En cas d'égalité de points à la fin de la course, le coureur ayant le meilleur classement de la combativité de la dernière étape l'emporte.

Ce classement portera attribution d'un MAILLOT ROSE « AIR CARAÏBES »



07. CLASSEMENT DU MEILLEUR U19 1ère ANNEE « VIAATV »

Le classement du meilleur Junior 1ère année est réservé aux coureurs U19 âgées de 17 ans dans l'année(nés en 2007).

Ce classement s'obtient selon la place de ces coureurs dans le classement général individuel au temps. Le vainqueur étant le mieux placé dans ce classement.

Ce classement porter à attribution d'un MAILLOT GRIS « ATV »



08. CLASSEMENT DU MEILLEUR U17 « FOYAL ASSURANCE »

Le classement du meilleur U17 2ème année est réservé aux coureurs U17 âgées de 16 ans dans l'année (nés en 2008).

Ce classement s'obtient selon la place de ces coureurs dans le classement général individuel au temps.

Le vainqueur étant le mieux placé dans ce classement.

Ce classement porter a attribution d'un MAILLOT VERT « FOYAL ASSURANCE »

LE PARCOURS
LE PARCOURS

PARTENAIRES ET SPONSORS



**TRANSPORT
ALGER**



ISUZU



ETEE
ENTREPRISE TROUPÉ
ERIC ETIENNE
CHARPENTE et COUVERTURE



Mily CAR
LOCATION DE VOITURES
0696 11 17 27



PARTENAIRES INSTITUTIONNELS



SPONSORS MAILLOTS

SPONSORS MAILLOTS

SPONSORS MAILLOTS

Général au temps



Général des points chauds



Général du combiné



Général meilleur U19



Général aux Points



Général de la Combativité



Général Montagne



Meilleur U17



PARTENAIRES PRESSE



martinique

•1



FRANCE-ANTILLES



BOISSON OFFICIELLE



GATORADE

EAU OFFICIELLE



PARRAINS

PARRAINS



PODIUM



BANDEAU OFFICIEL



GATORADE

RAVITALLEMENT

BlueLogistics

INFORMATIQUE



SÉCURITÉ



DOSSARDS ET
PLAQUES DE CADRE

LES POUVOIRS PUBLICS RAPPELLENT
RECOMMANDATIONS AUX CONDUTEURS DE VÉHICULES OFFICIELS COUREURS, DIRECTEUR
SPORTIFS, OFFICIELS, SUIVEURS
LES COURSES SONT DES CONVOIS EXCEPTIONNELS

Selon les dispositions en France, doivent rouler avec leurs feux de croisement allumés, tous les véhicules qui suivent une course. L'usage des feux de détresse est interdit. En revanche, l'utilisation des clignotants est obligatoire lors de changements de file, afin d'indiquer aux autres véhicules et coureurs les manœuvres effectuées.

Ainsi, les courses cyclistes sont assimilées aux convois exceptionnels. Ces dispositions sont la conséquence de démarches effectuées par la FFC, sur proposition du Ministère de l'Intérieur.

Elles ont un caractère impératif et nos accompagnateurs seront bien inspirés d'y veiller. Nous les remercions par avance.

Avant la course

Les participants sont tenus de respecter strictement le code de la route et les arrêtés municipaux de circulation (respect absolu des feux de signalisation, panneaux stop, giratoires...)

En règle générale, les voitures circulent du côté droit de la route y compris la voiture d'ouverture de course qui ne doit pas circuler au milieu de la route.

Pendant la course

Les ronds-points doivent toujours être franchis dans le sens giratoire.

Les coureurs lâchés ainsi que les suiveurs de la tête de course sont tenus de respecter le code de la route.

Échelon course

Le côté droit de la route sera réservé aux voitures des directeurs Sportifs qui se placeront, dans l'ordre de la position de leur équipe au classement général.

Il est demandé aux MOTOCYCLISTES de ne pas se tenir trop près des coureurs. En aucun cas, ils ne devront encadrer les échappées ou rouler à leur hauteur. Ils ne resteront près d'eux que le temps nécessaire à l'accomplissement de leur mission. La pointe du drapeau jaune doit indiquer le sens de la course et être tenu bras tendu au-dessus de la tête.

Les conducteurs doivent pouvoir justifier d'un taux de 0% d'alcoolémie à tout moment.

Les conducteurs doivent pouvoir justifier d'un test négatif à tout type de stupéfiant à tout moment. Le port de la ceinture de sécurité est obligatoire.

L'usage du téléphone portable par le conducteur y compris avec oreillette ou système connecté au véhicule est interdit.

L'usage d'un écran de télévision à l'avant du véhicule est interdit.

Une voiture ne peut circuler à l'échelon course avec plus de 4 personnes à bord, conducteur compris.

Ne prenez pas à bord de votre voiture sans autorisation de l'organisateur de la course des étrangers et des enfants de moins de 14 ans.

Ne ravitaillez jamais les concurrents sans l'autorisation d'un arbitre.

En vous arrêtant sans gêner sur les routes sinuuses ou étroites pour faciliter le passage de la course.

Sans vous intercaler dans des pelotons en lutte.

Respect les consignes des Arbitres et Directeur d'organisation.

Bénéficier d'une expérience des courses cyclistes suffisante et de qualité spécifique.

Pour la conduite des véhicules clés au plus près des coureurs, il est recommandé de faire appel à un ancien coureur cycliste ou à un conducteur très expérimenté.

Tout conducteur qui utilisera son véhicule personnel dans l'échelon course ou la caravane publicité devrait être assuré en responsabilité civile, assurance obligatoire, ainsi qu'en garantie dommage corporels subis par lui-même

INFORMATIONS

L'ÉTHIQUE

La notion d'éthique dans le sport est considérée comme un élément essentiel en ce sens qu'elle est indissociablement liée à la nature même de l'activité sportive. Elle signifie bien plus que le simple respect des règles ; elle englobe aussi les notions d'amitié, de respect de l'autre et de l'esprit d'équipe. C'est un mode de pensée, pas seulement un comportement.

RESPONSABILITÉ DES CYCLISTES

La première responsabilité du cycliste est de s'assurer qu'il prendra la route en forme et que son vélo et ses pneus sont en bon état. Voici quelques conseils avant d'enfourcher ton vélo :

- Faire une vérification visuelle de ton vélo ;
- Assure-toi que tes gourdes sont pleines et que tu as un petit en-cas dans tes poches ;
- Faire un petit échauffement avant départ ;
- Veiller à être vêtu adéquatement en fonction de la température (vêtement imperméable en cas de pluie, etc.)

Les obstacles : les cyclistes de tête doivent signaler les obstacles au sol (fissure sur le pavée, dénivellation, freinage brusque). Ces informations doivent être relayées d'un cycliste à l'autre. La façon la plus efficace est de pointer l'obstacle avec la main.

Distance entre les cyclistes : on se doit de garder une distance sécuritaire avec la roue de l'autre cycliste environ 20 centimètres.

En cas de pluie : Augmentez votre vigilance. Distancez-vous légèrement du cycliste devant car vos freins répondent moins rapidement. De plus, un petit décalage vous permettra d'éviter de recevoir dans le visage le jet d'eau et de saleté en provenance de sa roue arrière.

CONSIGNES DE SÉCURITÉ SUR LE BORD DES ROUTES

Respectez les consignes données par les forces de l'ordre et les signaleurs. Soyez très prudent lorsque vous ramassez les cadeaux distribués par la caravane publicitaire. Ne traversez pas la route pour les récupérer, la caravane les distribue des deux côtés de la chaussée.

Ne courez pas à côté des coureurs. Pour leur sécurité, n'allez pas au-devant d'eux, même pour les encourager. N'aspergez pas les coureurs.

Écartez-vous le plus possible de la chaussée. Les bas-côtés ou les ras du trottoir peuvent être éventuellement utilisés par les coureurs. Restez derrière les barrières de sécurité s'il y en a.

N'empiez pas sur la chaussée en prenant vos photos, vidéo et selfies. Les animaux de compagnie doivent être tenus en laisse.

Surveillez vos enfants et tenez les plus jeunes d'entre eux par la main.

Respectez la dimension éco responsable du tour, ne jetez pas vos déchets sir le bord des routes. Attention aux coups de chaud ! Prenez avec vous de l'eau en quantité suffisante pour assurer une hydratation optimale, notamment des enfants et des personnes âgées.

RESTEZ CONNECTÉS :

Pour rester informés des dernières infos sur le passage du Tour Cycliste Junior de Martinique, connectez-vous aux différentes pages de l'association Jeunesse Cycliste 231.

ORGANISATION DES DEPLACEMENTS PENDANT LA COURSE

- Un ou deux seuls véhicules de directeur Sportif par équipe
- Les ravitaillements se font entre 40kms après le départ et jusqu'à 20kms avant l'arrivée.
- Sauf consigne particulière du Président du Jury pour ne pas gêner la course.

Tous les véhicules évoluant à l'échelon course sont limitée à une hauteur maximum de 1.60m (art 2.2.034)

TOUR CYCLISTE JUNIOR DE MARTINIQUE



La Jeunesse Cycliste 231 vous remercie pour votre présence et vous souhaite bonne route lors de ce
19ème édition du TOUR CYCLISTE JUNIOR DE MARTINIQUE

N°	1ère étape	2ème étape	Étape 3-1	Étape 3-2	5ème étape	Final aux temps
01er	120€ + 1 coupe	120€ +1 coupe	120€ + 1 coupe	80€ + 1 coupe	120€ + 1 coupe	250€ + 1 trophée
02ème	100€ + 1 coupe	100€ + 1 coupe	100€ + 1 coupe	60€ + 1 coupe	100€ + 1 coupe	200€ + 1 trophée
03ème	80€ + 1 coupe	80€ + 1 coupe	80€ + 1 coupe	40€ + 1 coupe	80€ + 1 coupe	150€ + 1 trophée
04ème	60€	60€	60€	30€	60€	100€
05ème	50€	50€	50€	20€	50€	80€
06ème	40€	40€	40€	20€	40€	70€
07ème	30€	30€	30€	15€	30€	60€
08ème	20€	20€	20€	15€	20€	50€
09ème	10€	10€	10€	10€	10€	40€
10ème	10€	10€	10€	10€	10€	30€
11ème						30€
12ème						20€
13ème						20€
14ème						10€
15ème						10€
S/T	520,00 €	520,00€	520,00€	300,00€	520,00€	1120,00€